



convocation par le tribunal de grande instance;objet:n familiale

Par **coco**, le **14/04/2011** à **18:21**

Bonjour,rn on vient d'être convoqué par le tribunal de grande instance ,suite a une requête déposé par mon ex, on est divorcés depuis 8 ans et on a la garde alterné des enfants, je ne comprends pas les motifs, mais sur la lettre c'est écrit l'objet: informationsur la médiation.

Par **mimi493**, le **14/04/2011** à **22:35**

Il doit forcément y avoir autre chose sur la lettre

Par **coco**, le **15/04/2011** à **10:00**

c'est marqué sr la lettre, chambre de la famille, objet: information sur la mediation familiale.rnVous êtes convoqué devant le juge aux affaires familiales, vous pouvez préalablement a cette audience rencontrer un médiateur;rnmais c'est marqué en bas avis d'information sur l'audition de l'enfant. Je crois qu'elle va me demander une pension en sachant qu'elle a quitté son travail,vient d'acheter une mercedes voiture de grande marque et elle travaille au black, en faite depuis notre divorce (a sa demande) tout se passait bien,mais je viens de me remarier ,s'il vous plait je suis désespéré,

Par **mimi493**, le **15/04/2011** à **11:57**

C'est donc une procédure tout ce qu'il y a de classique pour établir les droits des parents. Sa demande doit être explicitée sur la convocation. Elle peut demander une hausse de la PA (logique si vous vous êtes marié), une modification de la résidence de l'enfant etc.

Par **coco**, le **15/04/2011** à **17:25**

merci mimi 493, aujourd'hui j'ai reçu un recommandé avec sa requête, en faite a notre divorce en 2004, on a opté pour la garde alterné sans pension alimentaire, elle garde les allocations. mon ex avait une société et la elle l'a dissout, donc changement de situation, alors elle me demande une contribution a l'éducation et l'entretien des enfants; en sachant qu'elle se déclare sans emploi, alors que c'est elle qui a dissolu sa société, et elle travaille au black, comment faire ?

Par **mimi493**, le **15/04/2011** à **19:19**

Si vous ne pouvez pas prouver qu'elle a des revenus, vous ne pouvez rien faire contre ça